

Fiche de poste : Référent sport et cohésion

Contexte de la mission:

Avec l'objectif de favoriser l'émergence des valeurs républicaines et citoyennes, ainsi que le sens de l'engagement au service de l'intérêt général, le SNU est un dispositif ambitieux d'émancipation et de responsabilisation des jeunes. Il est appelé à impliquer à terme toute une classe d'âge comprise entre 15 et 25 ans.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- le renforcement de la cohésion nationale, qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale,
- le développement d'une culture de l'engagement,
- l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se déclinera en 4 phases successives :

- une phase initiale de préparation et d'information des familles et des jeunes volontaires,
- un séjour de cohésion de 12 jours, obligatoire, destiné au développement d'une culture SNU et mêlant engagement individuel et collectif, appropriation d'un socle républicain et démocratique, esprit de défense et de résilience ainsi que des bilans individuels (santé, illettrisme, compétences); une large place sera faite aux activités physiques et sportives comme vecteurs de cohésion, la présente fiche de poste correspond à la fonction de référent "Sport et cohésion";
- une mission d'intérêt général, **obligatoire**, inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours, à partir de modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants (service civique notamment).

L'encadrement des séjours de cohésion compte:

- une direction composée de : un chef de centre; un adjoint encadrement, un adjoint éducatif, **un référent "Sport et cohésion"**;
- des cadres intermédiaires : capitaine de compagnie et adjoints supervisant 50 à 60 volontaires;
- des cadres de proximité : tuteurs de maisonnée de 10 à 12 volontaires.

Pour le département de l'Isère, 2 centres accueilleront les séjours de cohésion du **22 juin au 3 juillet 2020**.

| Commune | Etablissement | Nombre de jeunes envisagés |
|-----------------|---------------------|----------------------------|
| AUTRANS-MEAUDRE | Centre IGESA | 140 |
| CORRENCON | Centre Léo lagrange | 110 |

(Chiffres susceptibles d'être ajustés)

A – Responsabilités particulières

Suffisamment en amont des séjours, le référent sport et cohésion travaille en étroite collaboration avec le chef de projet départemental, avec le(s) chef(s) de centre SNU, et plus largement avec les autres périmètres, de l'Etat et éventuellement associatifs. Les jours avant le(s) séjour(s) et durant le(s) séjour(s), cette collaboration s'étend à l'équipe de direction, particulièrement l'adjoint éducatif, voire à l'ensemble de l'encadrement.

Il veille, avec l'ensemble de ces acteurs et au bénéfice des jeunes volontaires, à optimiser la pratique des activités physiques et sportives comme outils pédagogiques d'éducation citoyenne et de cohésion, ainsi qu'un moyen de contribuer significativement à faire de ces séjours un temps éducatif fort et positif, en temes individuels comme collectifs.

1. Une approche transversale au service des séjours de cohésion :

Sa grande expérience dans le champ des activités physiques et sportives lui permet d'apporter et d'intégrer des idées et conseils, sur le fond comme sur la forme du déroulé du séjour.

Il contribuera au choix et aux adaptations pertinentes des activités proposées, au sein d'un programme cohérent, afin que celles-ci soient pleinement au service de l'inclusion de tous, du renforcement de la confiance en soi par la valorisation de chacun et l'entraide, au travers éventuellement du dépassement de soi. Pour chacune des actions et activités et après validation de celles-ci, il coopère avec l'adjoint éducatif pour identifier et mobiliser les intervenants, décliner localement le cahier des charges prévu, adapter les objectifs pédagogiques, les contenus, les modalités d'évaluation et les volumes horaires.

En lien avec les adjoints éducatif et encadrement, il veille à ce que la pédagogie active sous tende effectivement la vie quotidienne et les temps encadrés par les tuteurs et par les cadres de compagnie.

2. Le repérage préalable pour l'adaptation des activités et la prise en compte des publics :

Les activités proposées devront notamment permettre l'intégration d'habiletés motrices en matière de sécurité, par exemple : aisance aquatique, exercices spécifiques de sécurité...; d'émancipation, par exemple : orientation en nature; apprentissage du vélo...; et de cohésion : entraide; réussite collective; prises de responsabilités....

Le référent sport et cohésion mènera un travail exhaustif d'analyse des profils des volontaires, dès que la cohorte à accueillir sera communiquée, en termes de fragilités, handicaps ou autre point particulier, afin d'adapter les approches en conséquence, en lien avec l'adjoint éducatif.

A l'issue du stage, il apporte son concours au bilan de celui-ci, en se conformant aux modalités d'évaluation.

B – Expérience et formation spécifique

Connaissances :

- * Bonne compréhension de la psychologie de l'adolescent
- * Maîtrise des approches pédagogiques inclusives et responsabilisantes, par le biais du sport
- * Connaissances sur la gestion d'un conflit
- * Méthodes d'intégration des enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers

Compétences organisationnelles requises :

- * Aisance dans les relations humaines
- * Capacité au leadership et maîtrise de soi
- * Capacité à développer une créativité adaptée

Il justifie d'une expérience importante dans l'exercice de la pédagogie active, prenant appui sur des activités physiques et sportives, en direction de publics mineurs adolescents notamment.

Il pourra être mobilisé dans le cadre d'une formation de cinq jours, en direction de l'encadrement intermédiaire ou des tuteurs, qui se déroulera vraisemblablement en avril, dans la région (durée, date et lieu non définis actuellement).

C – Le Contrat

1. Durée du contrat : non consolidée (cible 30 jours)

| Préparation, participation au pilotage | Formation Nationale | Rencontre avec les équipes | Réunion avant séjour | Séjour 21/06 au 03/07 | Repos compensateur | Evaluation et bilan |
|--|---------------------|----------------------------|----------------------|-----------------------|--------------------|---------------------|
| 6 | 5 | 2 | 1 | 12 | 2 | 2 |